



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Intérieur - Élus municipaux - Indemnités - Statistiques

Question écrite n° 12155

Texte de la question

Mme Aude Bono-Vandorme demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, de lui faire connaître, pour l'année 2017, le montant global des indemnités perçues par les élus municipaux ainsi que les frais de déplacement et les crédits consacrés à la formation des élus (maires, adjoints, conseillers délégués...) telles qu'elles figurent dans les documents budgétaires correspondant.

Texte de la réponse

L'examen des comptes administratifs des communes ne permet pas de détailler les bénéficiaires d'indemnités de fonction, de remboursements de frais ou de crédits consacrés à la formation. Il fait apparaître les montants globaux suivants pour l'année 2017 :

	Indemnités perçues (c6531)	Frais de mission et de déplacement (c6532)	Formation (c6535)
Ensemble des communes (hors Paris)	1 232 695 691,04 €	6 878 666,46 €	9 593 985,86 €

Données clés

Auteur : [Mme Aude Bono-Vandorme](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12155

Rubrique : Élus

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2018](#), page 8187

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2018](#), page 11005